المملكة المغربية
وزارة العدل
Royaume du Maroc
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DECISION D'ANNULATION
De l'avis d'achat sur bon de commande n° 12-BC/2026

- Vu le décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692.23 du 4 Hijja (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics ;
- Vu le bon de commande **n° 12-BC/2026** relatif à : **Achat des articles et accessoires de plomberie sanitaire au profit de l'Institut National des Greffes et des Professions Juridiques et Judiciaires ;**
- Vu que les données techniques des prestations objet de bon de commande ont été fondamentalement modifiées pour des raisons indépendantes de la volonté du maître d'ouvrage.

DECISION

- **Article 1** : Ledit avis d'achat sur bon de commande n° 12-BC/2026 est annulé.
- **Article 2** : Un nouvel avis d'achat sera relancé incessamment.

Pour le Ministre de la justice
et Pour le Directeur de l'Institut National
des Greffes et des Professions Juridiques et Judiciaires
et par Délégation , le Chef du Centre de Formation
des Fonctionnaires des Greffes
Ahmed TABIBI